
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 mai 2011 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Louis Roquet, Directeur général
Mme Rachel Laperrière, Directrice générale associée - développement et opérations
M. Serge Lamontagne, Directeur général associé - ressources matérielles et soutien aux arrondissements
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE11 0671

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mai 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE11 0672

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE11 0673

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2011.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE11 0674

Il est

RÉSOLU :

prendre connaissance des orientations pour la gestion du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal convenue avec le ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1110083003

CE11 0675

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de l'observatoire de tortues à la Pointe-Madeleine au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1114956004

CE11 0676

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur général pour la déconstruction sélective du 11 401, boul. Pie IX.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1110444001

CE11 0677

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels de registrariat et de garde de valeurs en blanc ainsi que les services de contrôle des coupures et obligations échues et payées pour les émissions d'obligations au Canada en dollars canadien, pour une période n'excédant pas 10 ans, débutant le 1er octobre 2011, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1111629002

CE11 0678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande, de véhicules polyvalents Mercedes Sprinter ;
- 2- d'accorder à Mercedes-Benz Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11543 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1113447001

CE11 0679

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à David Riddell excavation/transport (9129-6558 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture et le transport de sable sur demande pour le recouvrement final au Complexe environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 232 238,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public no 10-11461 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1113511001

CE11 0680

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Texel Géosol inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de membrane géotextile au Complexe environnemental de St-Michel, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 124 884,59\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11499 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1113511002

CE11 0681

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 295 831,94 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences de la suite e-Business (SIMON), ainsi que les frais de soutien technique qui y sont rattachés, auprès de Oracle Canada ULC;
- 2- d'approuver un projet d'addenda n° 9 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Corporation Canada inc. (CM03 0900, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 27 634 802,57 \$ à 28 930 634,51 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1114838001

CE11 0682

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Alix automobile inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre véhicules de marque Toyota, modèle Yaris version A4, 2011, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 72 913,18 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres sur invitation 11-11607 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1113838005

CE11 0683

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour la fourniture, sur demande, de contacteurs d'éclairage de rues;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Automatisation Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11403 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1104671005

CE11 0684

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois pour la fourniture, sur demande, de services d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, et la rédaction d'un rapport ;
- 2- d'accorder à AGAT laboratoires, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11540 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1114119003

CE11 0685

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois pour la fourniture, sur demande, de techniciens pour prendre des échantillonnages sur des lots de sols, les analyser et rédiger un rapport ;
- 2- d'accorder à Groupe ABS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11539 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1114119002

CE11 0686

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Coffrage Alliance Itée, seul soumissionnaire conforme, un contrat pour la sécurisation de la structure du toit de l'immeuble situé au 955, rue de Louvain, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 57 435,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13291;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1111681001

CE11 0687

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 604 872,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la 13^e Avenue, de la rue Bélanger à la rue Bélaïr, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, incluant le contrôle qualitatif des matériaux;
- 2- d'accorder à Construction Mergad inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 562 372,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1117;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1114481002

CE11 0688

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 353 053,58 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des réseaux piétonniers et véhiculaires du secteur de la maison Jacques-Richer-dit-Louveteau au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 347 357,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6271 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1114956001

CE11 0689

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 584 890,95 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des réseaux piétonniers et véhiculaires du secteur de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 567 802,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6270 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1114956002

CE11 0690

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 786 903,25 \$ taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue De Vimy, de l'avenue Kelvin à l'avenue Lajoie, dans les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâces, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, incluant le contrôle qualitatif;
- 2 - d'accorder à LOUISBOURG SBC, s.e.c., Division Constructions Louisbourg, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 655 903,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1119;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1110266001

CE11 0691

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 508 017,61 \$, taxes incluses, pour la réfection de la dalle et le remplacement de la porte du garage no 1 à l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Dumoulin & Associés Réparations de béton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 485 929,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5529 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1113482002

CE11 0692

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 558 304,06 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique incluant les travaux de construction et de reconstruction de trottoirs, de bordures, d'un mail central, de bases, de conduits souterrains, d'une chaussée flexible, la fourniture et la modification du système d'éclairage, la fourniture et l'installation de feux de circulation et la plantation d'arbres, là où requis, dans le boulevard Henri Bourassa, d'un point à l'ouest du boulevard Cavendish à un point à l'est la rue Duchesne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant, incluant le contrôle qualitatif des matériaux;
- 2 - d'accorder un contrat à TGA Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 147 804,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1140 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1111698001

CE11 0693

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 166 228,88 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de construction et de reconstruction de bordures, de trottoirs, de saillies, d'un mail central gazonné, d'îlots, de fourniture et installation d'un système d'éclairage, d'installation de feux de circulation, là où requis, dans le boulevard Toupin, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin, dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, incluant le contrôle qualitatif;

- 2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 079 728,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1147;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1111511004

CE11 0694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 645 571,62 \$, taxes incluses, pour la construction de chaussée flexible et la pose d'une couche de surface, la construction et la reconstruction de trottoirs, la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage dans l'avenue Charlemagne, de la rue Ontario à la rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c. division Simard-Beaudry Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 519 839,79 \$, taxes incluses, conformément documents de l'appel d'offres public 1101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1111511003

CE11 0695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 347 148,41 \$, taxes incluses, pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du Canadien Pacifique surplombant le boulevard Décarie, au nord de la rue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve (Projet du CUSM – Site Glen), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, incluant le contrôle qualitatif des matériaux;
- 2 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c. Division Simard-Beaudry Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 162 148,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135;
- 3 - d'autoriser la Directrice des travaux publics à confier des mandats pour le contrôle qualitatif à l'une des firmes retenues à l'intérieur d'un contrat cadre dûment approuvé par les instances et selon leur disponibilité pour un montant maximal de 65 000 \$;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1114002002

CE11 0696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention (mandat d'arbitrage), de gré à gré, par lequel Consultations de Gestion Compass (Canada) inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude comparative externe (benchmarking) en regard du contrat de téléphonie filaire de Telus, pour une somme maximale de 125 900 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément à son offre de service en date du 12 novembre 2010 et, selon les termes et conditions stipulés au projet de mandat d'arbitrage;
- 2- d'autoriser M. Michel Archambault, directeur par intérim du Service des immeubles et des systèmes d'information à signer le mandat d'arbitrage pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1103190001

CE11 0697

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 89 013,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 77 513,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11523, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville doive retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Ahuntsic au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1110660002

CE11 0698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 237 290,88 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour effectuer la mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel les firmes d'architectes Labonté Marcil et d'ingénieurs Pageau Morel & associés inc., Petropoulos Bomis & associés inc., SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 123 290,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11522 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Saint-Léonard doit retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1110660003

CE11 0699

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Comnetix Inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel automatisé de renseignements criminels du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2011, au montant de 36 015,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1114114002

CE11 0700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de rescinder la convention d'emphytéose intervenue entre la Commission scolaire de Montréal et la Ville de Montréal, reçue devant Me Marie-Andrée Simard, notaire, le 24 novembre 2009 et dont copie a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 16 750 295;
- 2 - d'approuver un nouveau projet de convention d'emphytéose et un nouveau projet de convention d'usage entre la Ville et la Commission scolaire de Montréal relativement au projet de regrouper les programmes de formation professionnelle en horticulture ornementale aux Serres Louis-Dupire, le tout selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 3 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant de la Commission scolaire de Montréal pour le projet de regrouper les programmes de formation professionnelle en horticulture ornementale aux Serres Louis-Dupire;

Adopté à l'unanimité.

20.026 1112912002

CE11 0701

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 55 500 \$ à Regroupement des Éco-quartiers afin de mettre en place la Patrouille bleue pour l'année 2011;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1111077001

CE11 0702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer comme domaine public toutes les emprises de rue pouvant être incluses dans le lot 3 943 631;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Rêve bleu de Verdun et aux Habitations communautaires Entre deux âges, à des fins de construction résidentielle, un terrain vague situé sur le côté nord du boulevard Gaétan-Laberge, à l'ouest de la rue Rhéaume, constitué du lot 3 943 631 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Verdun, pour la somme de 416 900 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Rêve bleu de Verdun et les Habitations communautaires Entre deux âges démontrent qu'ils bénéficient d'une aide financière dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de leurs projets respectifs;
- 4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1100521003

CE11 0703

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'ajustement de la base budgétaire de la Direction des stratégies et transactions immobilières, dans le cadre du bail à intervenir entre la Ville de Montréal et Place Versailles inc., conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} décembre 2011, un local d'une superficie de 380,89 m² situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal, pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel pour la première année de 88 387,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense payable au locateur en 2011 de 625 302,74 \$, soit 544 773,14 \$ pour les travaux d'aménagement et 80 529,60 \$ pour les incidences et les contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1113778003

CE11 0704

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'ajustement de la base budgétaire de la Direction des stratégies et transactions immobilières et du Service de l'eau, dans le cadre du bail à intervenir entre la Ville de Montréal et Tata Communications (Canada) ULC, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, pour une période de 9 ans et 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2011, des locaux d'une superficie d'environ 2 151,63 m², au 1555, rue Carrie-Derick, pour les besoins du Service de l'eau moyennant un loyer total de 6 246 887,29 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 882 918,75 \$, soit 558 232,50\$ pour les contingences et les taxes et 324 686,25 \$ les incidences;
- 3- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1112716004

CE11 0705

Vu la résolution CA11 12066 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 5 avril 2011 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Industries d'emballages Gould ltée accorde à titre gratuit à la Ville de Montréal, des droits de servitude réelle et perpétuelle à des fins d'enfouissement et d'entretien de conduits d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot numéro 1 004 147 du cadastre du Québec, l'assiette de ladite servitude étant illustrée aux plans et descriptions techniques préparés par M. Luc Lévesque, arpenteur-géomètre, le 16 janvier 2004 sous le numéro 821 de ses minutes, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1082071049

CE11 0706

Il est

RÉSOLU :

d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Agence universitaire de la Francophonie pour la tenue d'un colloque à Montréal dans le cadre de son 50e anniversaire, les 23 et 24 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1111294006

CE11 0707

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le Collège Montmorency et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser le « Projet objectif carrière » dans le cadre d'une entente d'expérience de travail, pour la période du 28 février au 31 mars 2011;
- 2- d'autoriser monsieur Serge Tremblay, directeur du Service de sécurité incendie de Montréal, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal ;
- 3- d'approuver un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel pour l'année 2011 ;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1110580001

CE11 0708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 16 mai 2013 :
 - Madame Khady Faye;
 - Madame Nacira Adem;
 - Madame Sonia Anguelova;

- 2- de désigner parmi les membres actuels, monsieur Belgacem Rahmani, à titre de deuxième vice-président du Conseil interculturel de Montréal jusqu'à la fin de son premier mandat, soit jusqu'au 22 novembre 2012;
- 3- de renouveler le mandat des personnes suivantes du Conseil interculturel de Montréal :
 - Madame Iris Roufan Azer, pour un mandat de trois ans, à titre de membre, à compter du 9 avril 2011 jusqu'au 9 avril 2014;
 - Monsieur Bogidar Pérucich, pour un mandat de trois ans, à titre de vice-président, à compter du 9 avril 2011 jusqu'au 9 avril 2014;
 - Monsieur Léon Ouaknine, pour un mandat d'un an, à titre de membre, à compter du 9 avril 2011 jusqu'au 9 avril 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1113808001

CE11 0709

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 48 900 \$ et d'autoriser une dépense au montant de 63 100 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour le contrôle de la qualité des travaux pour le Quartier des Spectacles - Secteur Place des Arts - phase 4A (lot QDS-4A-EG) - Appel d'offres public Lot QDS-4A-EG, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Inspec-Sol inc. (CG10 0333);
- 2 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1103855026

CE11 0710

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 49 900 \$ et d'autoriser une dépense de 14 880 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour le contrôle de la qualité des travaux de construction des collecteurs d'égout combiné (plusieurs diamètres), la reconstruction d'une partie d'une structure de chute y compris le raccordement au collecteur, l'enlèvement des égouts existants, la construction de deux conduites d'eau secondaire et la reconstruction des chaussées, trottoirs et bordures, là où requis, sur le boulevard Décarie, des côtés est et ouest de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'à des points au nord sur le boulevard Décarie - (Projet du CUSM – Site Glen), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Groupe ABS inc. (CG10 0333);
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1103855023

CE11 0711

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense de 48 969 \$ et d'autoriser une dépense de 124 055,27 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour le contrôle de la qualité des travaux de reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Sainte-Catherine, de l'avenue Jeanne-D'Arc à l'avenue William-David, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Groupe ABS inc. (CG10 0333) – Appel d'offres public 1003;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1103855025

CE11 0712

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Direction des affaires institutionnelles à utiliser une contribution de 10 000 \$ de l'Union des municipalités du Québec afin de couvrir une partie des dépenses relatives à la participation de la Ville de Montréal aux activités de l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophone (AIMF) ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au budget de la Direction des affaires institutionnelles afin de couvrir les dépenses relatives à l'AIMF ;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1111294005

CE11 0713

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2011 entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, trois remboursements totalisant 34 989,98 \$, les organismes communautaires concernés n'ayant pu compléter leur projet comme prévu dans les conventions respectives ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel de 34 989,98 \$;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1110302001

CE11 0714

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier la dotation de la Direction de l'approvisionnement, pour l'année 2011, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses de 698 030 \$, taxes incluses, faisant suite à l'octroi d'un contrat à la Ville par la Société de transport de Montréal (STM) pour l'acquisition de matériaux pour la signalisation de voies réservées pour les autobus;
- 2 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1113647001

CE11 0715

Vu la résolution CA11 27 0135 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 avril 2011;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un ajustement de la base budgétaire des arrondissements ci-après à compter de 2012, soit une diminution de 50 000 \$ pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et un accroissement de 25 000 \$ pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et de 25 000 \$ pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'approuver un virement budgétaire de 50 000 \$ pour l'année 2011 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en parts égales de 25 000 \$, vers les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, afin de régulariser le partage du budget relié à l'entretien d'un équipement régional;
- 3- d'imputer ces virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1110676002

CE11 0716

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une réclamation de 408 815,60 \$ en provenance du poste « crédits pour dépenses contingentes » en vertu du principe d'auto-assurance afin de pourvoir aux dépenses liées à l'inondation survenue à l'ex-incinérateur des Carrières ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1111029006

CE11 0717

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires entre différents projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2011-2013 du Service des technologies d'informations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1115035001

CE11 0718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - que M. Robert Lamontagne, trésorier et directeur principal, (ci-après le « représentant ») soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Montréal les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;
- 2 - que le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services Clic Revenu.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1113843001

CE11 0719

Il est

RÉSOLU :

1. de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) du Service du développement et des opérations pour :
 - élaborer un plan d'aménagement pour le parc-nature du Bois-de-Saraguay ;
 - développer un plan d'affaires en vue de la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux de ce parc dans le cadre d'une phase subséquente de réalisation
2. d'augmenter le budget de fonctionnement de la DGPV d'un montant de 55 000 \$ pour l'année 2012 afin de poursuivre les démarches en vue de l'ouverture au public du parc-nature du Bois-de-Saraguay ;
3. d'augmenter le budget de fonctionnement de la DGPV d'un montant brut de 100 000 \$ (65 000 \$ au net) à compter de 2013, et ce, de façon récurrente, pour l'entretien du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1114743007

CE11 0720

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1114136001

CE11 0721

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement visant à assurer la paix et l'ordre sur le domaine public en interdisant les bagarres », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1114336001

CE11 0722

Vu la résolution CA11 27 0161 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 avril 2011;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé au 2590, avenue Letourneux sis sur le lot 1 881 114 du cadastre du Québec, localisé entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue Hochelaga (09-015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1113303001

CE11 0723

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1110376002

CE11 0724

Vu la résolution CA11 12083 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 5 avril 2011 ;

Il est

RÉSOLU :

de reconduire, du 24 avril 2011 au 23 avril 2014, les mandats de M^{me} Joceline Maxwell et de M. Jacques Rioux à titre de représentants de l'employeur au sein du Comité du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1112060005

CE11 0725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de M^e Johanne Savard, à titre d'ombudsman de la Ville de Montréal, pour une durée de quatre ans, du 17 novembre 2011 au 16 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1113012001

CE11 0726

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE114002002 (Louisbourg SBC, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction pour la construction d'un remblai pour la déviation temporaire des voies ferrées du Canadien Pacifique surplombant le boulevard Décarie au nord de la rue Crowley et au sud du boulevard De Maisonneuve. Projet du CUSM-Site Glen).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1110573003

Levée de la séance à 12 h 20

70.001

Les résolutions CE11 0671 à CE11 0726 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville